

Le Président

Madame Chantal PERRICHON
Présidente de la Ligue contre la violence
routière
58 rue des Grands Champs
75020 PARIS

JMB/OB/NT/2019/N° 59

GAP, le 06 SEP. 2019

Madame,

Permettez-moi tout d'abord de vous remercier pour l'envoi - que je n'ai pas encore reçu mais dont le JDD se fait écho - des cartes faisant figurer les accidents mortels sur mon territoire. Il est vrai qu'en tant que gestionnaire d'un réseau de 2000 km de routes départementales, je n'ai aucune idée de ce qui s'y passe et que j'attends avec grande impatience que l'on me dise ce que j'ai à y faire.

Les routes du Département des Hautes-Alpes sont pratiquement toutes passées à 80 km/h depuis le 1^{er} juillet 2018. Depuis lors, je n'ai de cesse de compter le nombre de poids lourds circulant au plafond de la vitesse limite, suivis par des files de voitures interminables, dont les conducteurs finissent par prendre des risques inconsidérés pour doubler, faute à leur agacement légitime.

Vous exhortez les élus à se méfier du bon sens. J'imagine que vous êtes ravie de la situation actuelle puisque la décision de passer l'ensemble du réseau secondaire à 80 km/h n'a rien créé d'autre que de la confusion sur nos routes. J'en veux pour preuve la sortie de la ville de Gap, Préfecture des Hautes-Alpes, où les automobilistes passent en quelques dizaines de mètres de 50 km/h à 70 km/h puis 80. Avant qu'une double voie, dans une descente, ne leur permette de rouler à 90 km/h - pour autant qu'ils n'aient pas peur du radar automatique qui les attend en bas de la cote -, avant un retour à 80 km/h.

Je reste persuadé que la régularité de la vitesse sur le réseau routier est un gage de sécurité et que de nombreux accidents sont causés aujourd'hui par le cadre dans lequel les automobilistes sont amenés à conduire. Un cadre imprécis, trop changeant et inadapté à la société dans laquelle nous vivons, en particulier dans les zones rurales.

.../...

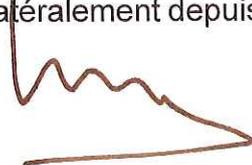
En ce qui concerne un éventuel retour à 90 km/h sur les routes du Département des Hautes-Alpes, je ne peux que constater que la confusion créée ces derniers mois ne rendra la chose que plus difficile. Je suis entièrement favorable à la concertation avec les services de l'État et avec les élus locaux, qui connaissent le terrain et les zones accidentogènes. J'aurais d'ailleurs apprécié que le Premier Ministre s'engage dans une telle démarche avant de prendre sa décision l'an passé. Vous remarquerez cependant que dès lors que les zones accidentogènes sont connues, d'autres mesures pourraient être prises pour améliorer la sécurité des automobilistes que baisser la vitesse de circulation. Je pense notamment aux travaux qui pourraient être faits sur les infrastructures pour les adapter à la circulation.

Enfin, si les consignes données par le Conseil national de la sécurité routière sont entendues – retour à 90 km/h dès lors que la section fait plus de 10 kilomètres, ne traverse pas un bourg, qu'il n'y a pas d'intersection et où il n'y a pas de passage d'engins agricoles – il sera impossible dans les Hautes-Alpes d'envisager un tel retour à la vitesse qui était la norme il y a à peine plus d'un an.

Ça ne se passait pourtant pas si mal. La vitesse à 90 km/h sur le réseau secondaire était en vigueur depuis 1974. En 45 ans, le nombre de tués sur les routes est passé de plus de 16 000 au milieu des années 70 à moins de 3 500 en 2016. Et il aurait pu encore baisser si le bon sens des élus locaux avait été entendu.

Je ne suis pas sûr que ces éléments apportent quelque nouvel éclairage sur votre point de vue. Mais je tenais, Madame, à vous signifier mon profond agacement face "à ces ayatollahs de la sécurité routière qui veulent tout décider unilatéralement depuis Paris".

Cordialement,



Jean-Marie BERNARD

Copies à

Hervé GATTEGNO, Directeur de la rédaction du Journal du Dimanche

Cyril PETIT, Rédacteur en chef du Journal du Dimanche

Anne-Laure BARRET, Rédactrice du Journal du Dimanche